

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique, le Lundi 04 septembre 2023, à 19h30 à la salle des fêtes.

À Allenjoie, le 29/08/2023
Le Maire, Jean FRIED



Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 03/07/2023
- Autorisation à Monsieur le Maire de signer le protocole de servitudes entre NEOLIA et la commune d'ALLENJOIE pour les servitudes de passage des réseaux humides (assainissement, eaux pluviales, eau potable)
- Questions diverses
- Informations diverses

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre, à 19h30 le conseil municipal d'ALLENJOIE s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, après convocation légale, sous la présidence de M.FRIED Jean.

Présents : Jean FRIED, Gino PELLEGRINI, Daniel BOEGLI, Anaïs ABRAMATIC, Jean-Louis REBICHON, Jean-Michel GROSCLAUDE, Pascal BANDI-MARCHAND, Maud WANHAM-PECHEUX, Jacqueline GIGON, Mourad ASSAL, Corinne MOUGEY

Procurations :

Absents excusés :

Absents non excusés : Laetitia JOLY, Magali FERCIOT, Priscille ROY

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents et représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 03/07/2023
- Autorisation à Monsieur le Maire de signer le protocole de servitudes entre NEOLIA et la commune d'ALLENJOIE pour les servitudes de passage des réseaux humides (assainissement, eaux pluviales, eau potable)
- Questions diverses
- Informations diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame ABRAMATIC Anaïs pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2023 a été adressé à chaque conseiller. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2023.

3. Délibération N° 2023-017 : Signature protocole de servitudes Néolia/commune d'Allenjoie + acte authentique

Dans le cadre du Permis d'Aménager déposé par NEOLIA pour le lotissement « Le Moulin Haut » sur la commune d'ALLENJOIE, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que NEOLIA sollicite la commune d'ALLENJOIE pour obtenir des servitudes de passages pour les réseaux humides.

En effet, la commune d'ALLENJOIE est propriétaire (domaine privé communal) de la parcelle cadastrale D 648. Afin de faciliter les écoulements gravitaires des réseaux humides, NEOLIA demande des servitudes pour le passage des réseaux d'assainissement, des eaux pluviales et d'eau potable sur la parcelle D 648.

Afin de contractualiser administrativement ces servitudes, un protocole de servitudes sera rédigé afin de cadrer celles-ci et les modalités de leurs exécutions.

A l'issue des travaux, un plan de récolement définira l'emplacement exact des réseaux et sera transmis à la commune d'ALLENJOIE, le propriétaire, et à PMA, concessionnaire des réseaux.

Enfin, en phase travaux, un acte authentique sera signé chez le notaire entre NEOLIA et la commune d'ALLENJOIE sur les bases de cet accord, permettant de régulariser administrativement ces servitudes. Les frais de notaire et de géomètre seront entièrement supportés par NEOLIA. Une copie de l'acte authentique sera également transmise à PMA, concessionnaire des réseaux.

Le conseil municipal est amené à délibérer.

Après avoir délibéré à l'Unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le protocole de servitudes sollicité par la société NEOLIA
- AUTORISE Monsieur le Maire d'ALLENJOIE à signer le protocole de servitudes avec la société NEOLIA et à signer le futur acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant pour contractualiser administrativement cette servitude chez le notaire

VOTES : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Délibération Transmise en préfecture le : 05/07/2023 Publiée sur papier le : 05/07/2023

QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS
SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

Questions n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Caution salle des fêtes et « sanction » à appliquer en cas de débordements sonores...**
Rappel : Lors d'une location de la salle des fêtes, il y a eu des problèmes de non-respect des consignes concernant la tranquillité du voisinage (horaires et nuisances sonores). Il avait été proposé au locataire une « retenue sur caution » d'un montant de 200€ (la caution complète est de 800€). Il n'a pas accepté cette proposition. Le Conseil devait donc se prononcer sur la « sanction » à appliquer.
Après échanges, propositions et débats, il est décidé collectivement d'appliquer une retenue de 100€ pour cette soirée. Dans le même temps, les rédactions du règlement et de la convention seront légèrement modifiées pour scinder la caution de 800€ (pas de changement) en 2 chèques : 600€ pour des dégradations matérielles et 200€ pour le respect des consignes concernant la tranquillité du voisinage (horaires et nuisances sonores).
- **Courrier concernant les cloches du temple (demande d'arrêt nocturne, par lettre adressée au Maire).** *Lecture du courrier d'un administré demandant l'arrêt des cloches du temple de 22h à 7h. Après analyse et évaluation de la situation, il est décidé de ne pas intervenir à ce stade sur le fonctionnement nocturne des cloches du temple. Il semble pertinent d'évaluer la gêne collective au regard de la conservation du « patrimoine sensoriel des campagnes françaises » (loi 2021-85, publiée au JO le 30-01-2021). Une lettre en réponse sera adressée à l'administré.*
- **Projet de création d'une zone de pratique « MOTO-VERTE » pour le TRIAL,** dans le bois de la combe de baume (secteur de la Source des Fées). Rencontre avec Bruno CAMOZZI : 14 titres de Champion de France (expert 1, la plus haute catégorie) + 1 titre de Champion du Monde par équipe – Brevet d'Etat d'Educateur Sportif – Responsable d'un club officiel en cours de création. Il habite Morvillars. Voir convention avec commune de CHOUZELOT. Voir partenaires : chasse, ONF, ... et faire un test d'évaluation sonore.
Cette proposition concerne une discipline méconnue de la plupart des élu-es. La pratique « MOTO-VERTE » couvre les disciplines de trial, enduro et moto-cross, dont les impacts sur la nature et les désagréments en termes de sécurité et de gestion de l'activité sont très différenciés. Il s'agit ici de la pratique unique du trial. Pas de circuit de vitesse, pas de moteurs bruyants, risques d'accidents limités. Monsieur CAMOZZI serait chargé de veiller avec notre soutien au respect de cette clause. Les « atteintes à la nature » sont évoquées. Il n'est pas question de nier un impact réel, tout en précisant que cette discipline qui requiert adresse, équilibre et maîtrise de la moto, est bien la moins impactante.
Il est demandé un test en situation avec la présence d'au moins 3 motos en action pour évaluer, entre autres, les nuisances sonores. Cette demande sera transmise à Monsieur CAMOZZI, avec le souci d'associer un maximum d'élu-es à ce rendez-vous.
- **Fermeture tardive Bar des 6 Reines.** Les 2 derniers exploitants bénéficiaient d'une autorisation de fermeture tardive à 3h du matin pour les nuits de vendredi à samedi, et de samedi à dimanche... Quelle orientation prenons-nous pour les nouveaux exploitants ?

D'abord, l'ensemble du Conseil Municipal se réjouit de la reprise d'activité de cet établissement. Les nouveaux exploitants annoncent vouloir reprendre et développer les activités antérieures (bar, petite restauration, soirées à thèmes, karaoké...) et y ajouter un dépôt de pain. Pour anticiper leur demande de fermeture tardive, le Conseil est sollicité pour exprimer son avis. Après discussion, il est proposé d'accéder à une dérogation de fermeture tardive (3h du matin, nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche) pour une durée limitée à 6 mois, avec clause de revoyure imposant un bilan des gênes occasionnées et une écoute du voisinage. Il est évoqué la possibilité d'imposer la présence de personnel dédié pour gérer les sorties et les nuisances sonores.

A noter une demande de notre part auprès de la Sous-préfecture pour connaître les usages environnants. Ces réponses orienteront éventuellement notre décision.

Informations diverses

- Le projet de restauration du Temple a été retenu pour bénéficier d'une participation dans le cadre du « Loto du Patrimoine » - Stéphane BERN
- Lotissement Chauffour : NEOLIA dépose un permis de lotir avec un phasage nécessaire pour satisfaire aux obligations du PLH (plan local habitat). 1^{ère} phase : 18 lots – 2^{ème} : 10 lots après 2026 – 3^{ème} : 10 derniers lots encore plus tard.
- Postes de Lise GIRARDIN et Gilles MANZINALI. Lise devient stagiaire pendant une année puis passera titulaire de son poste. A compter du 1^{er} novembre, son contrat passe de 24 heures à 15 heures par semaine, à sa demande, pour tenir compte de son souhait de ne pas intervenir sur le nouveau bâtiment scolaire. Le recrutement au poste de Gilles est en cours... Décision d'ici cette fin de semaine.
- Participation au Téléthon : Marche gourmande le 29 octobre 2023 (réunion mardi 05-09 à 18h, mairie de Vieux-Charmont).
- Permanence Députée GRANGIER : samedi 30 septembre matin, à la Salle des Associations, avec location de 60€.
- Intervention de l'association « La partoché » d'ETUPES, dimanche 1^{er} octobre, abords du temple, pour une journée musicale (petits concerts...), convivialité.
- Semaine des arts locaux du 22 au 27 octobre, salle des fêtes ? *Compte-tenu de la superposition de ces dates avec le déplacement du mobilier scolaire et la proximité du Téléthon, ce projet sera réévalué sur la période « printemps ».*
- Dates Conseils Municipaux jusqu'à Noël : lundi 02-10 ; lundi 06-11 ; mardi 05-12 à 18h30.
- Date cérémonie des vœux municipalité : dimanche 7 janvier 2024
- Daniel Boegli fait un point sur l'opération « épiceas ». Il informe également d'un souci au niveau du bucheronnage : l'intervenant actuel arrête. Qui pour façonner les stères à vendre « sur la commune » (environ une centaine de stères à l'année) ?
- Jean Michel GROSCLAUDE intervient sur l'ouverture de l'école à la rentrée des vacances de Toussaint.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 21H05.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2023
RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

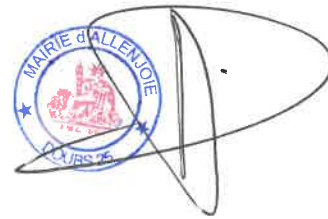
Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

Délibération N° 2023-017 : Signature protocole de servitudes Néolia/commune d'Allenjoie + acte authentique

La secrétaire de séance
Anaïs ABRAMATIC



Le Maire,
Jean FRIED



En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie d'Allenjoie le 05 septembre 2023.